



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 16
Mercredi 27 avril 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Tramelan, le 7 avril 2022

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel
La secrétaire: Paulina Pfenninger



Court

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Vallée 19) le vendredi 6 mai 2022, de 9h à 20h et le samedi 7 mai 2022 de 9h à 16h.

Court, le 27 avril 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Loveresse

Votation Fédérale et Cantonale du 15 mai 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: Monsieur Némitz Pierre-Yves

Membres: Madame Grossen

Lélia, Monsieur Schär Joey, Monsieur Tschirren Grégory

Suppléants: Monsieur Grossenbacher Fabrice, Madame Secchi Loïse

Loveresse, le 5 avril 2022

Conseil communal



Arrondissement

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

Assemblée des délégués

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

jeudi 9 juin 2022 à 19h 30

en salle 1 du CRC et de PCI du Jura bernois
à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 65 de l'assemblée des délégués du 2 décembre 2021 - demande de modification du pt. 4 selon l'OSSM
4. Information du cdt.
5. Crédit d'engagement de CHF 50'000 - projet structure antichute
6. Comptes 2021
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Rapport succinct de l'OVC relatif à la vérification des comptes annuels 2021
 - 6.3 Approbation des comptes
 - 6.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
7. Divers et imprévus

Votations fédérales et cantonale du 15 mai 2022

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonale du 15 mai 2022, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Jacques Frei

Suppléant: M^{me} Anne Freudiger

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Laura Sprunger
2. M^{me} Mélanie Vez
3. M^{me} Laurine Von Allmen
4. M. Andy Stauffer
5. M. Lucas Steinmann
6. M. Eric Turberg

Suppléants:

1. M^{me} Mélissa Walther
2. M. Fabrice Vuille

Court, le 27 avril 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Informations conseil communal

Journée des aînés

En raison de la pandémie de coronavirus, la journée des aînés n'a pas pu avoir lieu en 2020 et 2021. Vu l'évolution encourageante de la situation, le conseil communal a décidé d'agender une journée des aînés avec une course en car le jeudi 15 septembre 2022. De plus amples informations ainsi que les formulaires d'inscription parviendront aux personnes concernées dans les prochaines semaines.

Eschert, le 25 avril 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: Boucherie Nyffeler SA, Les Evalins 12, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2440, au lieu-dit: « Les Evalins 12 », commune de Moutier.

Projet: construction d'un fumoir à saucisses dans des locaux non-chauffés à l'arrière du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 avril 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Schaller Vincent, Clos la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 2154, rue du Petit-Val 2

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud.

Zone : Plan de quartier « Quartiers Nord-Ouest »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 avril 2022

Services Techniques-Urbanisme



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Madame Lorianne et Monsieur Julien Barth, Cotine 21, 2715 Monible.

Emplacement : parcelle N° 218, au lieu-dit : « Cotine 21 », Monible, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'un bûcher côté Nord-Est du bâtiment principal N° 21 sis sur la parcelle 218 de la localité de Monible (ce en lieu et place de l'extension prévue à cet endroit sur le permis initial délivré le 6 juillet 2017).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 13 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 avril 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant/e : Jean Philippe Maurer, Fornet Dessous 23, 2717 Fornet-Dessous

Auteur/e du projet : Giganget Frères SA, Rte de Saignelégier 15, 2714 Les Genevez

Rue : Fornet Dessous 23, 2717 Fornet-Dessous

Parcelle N° : 48

N° eBau : 2021-7884

Projet de construction: Assainissement du toit et de la charpente avec modification de la pente et rehaussement aux égouts, démolition des 2 buchers accolés à la façade Est, modification de 2 fenêtres en façade Est, suppression de 2 fenêtres et ouverture de 2 nouvelles fenêtres en bois brun en façade Ouest, ouverture de 2 nouvelles fenêtres en bois brun en façade Sud, ouverture de 2 nouvelles fenêtres et d'une porte en bois brun en façade Nord, aménagement d'un escalier métallique galvanisé en façade Nord pour accéder à l'espace disponible, suppression de la porte de grange et ouverture d'une nouvelle porte sectionnelle grise en façade Nord, abaissement de l'accès en gravier à la porte de grange pour arriver au niveau de la nouvelle porte, réalisation d'une séparation anti-feu entre la grange et la partie Est espace disponible, suppression de la cheminée sur le pan Sud du toit.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Zone agricole. Le projet est conforme à l'affectation de la zone.

Dérogation requise : Aucune.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 mai 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 27 avril 2022

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Gerber Jean-Pierre, Euchatte 13, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet : Gerber & Fils SA, Euchatte 2a, 2605 Sonceboz-Sombeval

Emplacement : Parcelle N° 877, Rue de Bel-Air 22

Projet : Démolition du mur sis au Sud de la parcelle et création d'une place de stationnement en pavés filtrants avec mur de soutènement en pierre granite

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H3

Dérogation : Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 20 mai 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 21 avril 2022

Le secrétariat municipal

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Eicher André pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, désaffectation de la citerne à mazout existante, Vie des Crêts 21, parcelle N° 87
- à Oesch Christoph pour le changement d'affectation du local commercial sis au rez-dechaussée en appartement, pose d'un poêle à bois, Grand-Rue 28, parcelle N° 59
- à Ciullo Thi na et Giovanni pour la pose de 2 fenêtres en pente sur le pan Ouest du toit, sans changement d'affectation des combles, Route de Chaidon 23, parcelle N° 2075

- à Mühlethaler Françoise et Philippe pour le remplacement de la haie par la pose de 10 panneaux pare-vue synthétique anthracite d'une longueur de 1m80 et d'une hauteur de 1m80 chacun, rue de Boron 6, parcelle N° 1424

- à Hofmann Rahim Joëlle pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la citerne à mazout existante, Route de Saules 7, parcelle N° 884

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à la Municipalité de Reconvilier pour la démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue du Bruye, ouvrage réalisé en béton armé avec conservation des culées existantes et adaptation des accès et talus environnants, Rue du Bruye

- à Pascal Schaer SA pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel comprenant un atelier, des surfaces de dépôt/stock, une salle de montage, un réfectoire et des bureaux, aménagement d'un accès sur le pourtour du bâtiment et de 20 places de stationnement à l'extérieur et 4 à l'intérieur et pose de deux enseignes publicitaires en façade Sud, Rue du Bruye 46, parcelle N° 2269

- à Mettim SA pour la construction d'un immeuble de 11 appartements avec pompe à chaleur intérieure, aménagement de 12 places de stationnement couvertes et 7 places de stationnement extérieures, réalisation d'une place de jeux et de loisirs ainsi que d'un cheminement piétonnier, La Combe 4, parcelle N° 348

- à Global Services B2B SA pour la construction d'une maison résidentielle de 5 appartements comprenant un parking souterrain de 5 places, installation d'une pompe à chaleur extérieure et de panneaux photovoltaïques sur le pan Ouest du toit, aménagement d'une terrasse en façade Ouest et d'une place de jeux, aménagement du terrain avec la construction de murs de soutènement, Vie des Crêts 27, parcelle N° 1495

Reconvilier, le 27 avril 2022

Le Conseil municipal



Saicourt

Informations communales

Passeport-vacances 2022

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport-vacances à raison de CHF 10.- par enfant de la commune qui participera à la manifestation.

Permis de construire délivrés entre le 01.01.2022 et le 31.03.2022

Le Conseil municipal a délivré le permis de construire suivant :

- Cécile et Alban Kubs pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 919 au lieu-dit Les Vieux Chemins 17, 2712 Le Fuet.

Durant la même période, la Préfecture a délivré le permis de construire suivant :

- Florimob SA pour le changement d'affectation des anciennes écuries sur la parcelle N° 738 au lieu-dit L'Abbaye 1a, 2713 Bellelay.

Le Fuet, le 27 avril 2022

Conseil municipal



Tavannes

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 11 avril 2022 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, 22 avril 2022

Le chef des travaux publics

Mise au concours

La Municipalité de Tavannes met au concours, pour sa crèche municipale « Les 4 Saisons », un ou deux poste(s)

d'auxiliaire(s) pour un total de 100 %

avec entrée en fonction au 1^{er} août 2022 ou date à convenir.

Profil/conditions

- Expérience dans la prise en charge collective de jeunes enfants
- Intérêt évident pour la petite enfance
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité de collaboration avec les responsables des groupes
- Motivation ferme de perfectionnement ou de formation

Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale, au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes

ou par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 15 mai 2022.

Tavannes, le 25 avril 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Béguelin, Clos du Crêt 2, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'une clôture pare-vent sur la parcelle N° 2272 au Clos du Crêt en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 27 avril 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Guerraz Francis, Rue du Frête 9, 2735 Malleray

Auteur du projet : Liechti SA, Rue du Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 223, Rue du Frête 9, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure à l'est de la maison et installation de panneaux photovoltaïques sur le pan de toiture sud des garages existants

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 27 avril 2022 au 26 mai 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 21 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Par8

Assemblée des délégués

Assemblée des délégués du 9 juin 2022 à 19h30
Au foyer de la maison de paroisse de Moutier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 4 novembre 2021 – acceptation
4. Comptes 2021 – acceptation
5. Rapport de la commission de révision des comptes et de la protection des données
6. Règlement du personnel et des traitements du Par8 – acceptation
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 21 avril 2022

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	29	20.07.2022	SUPPRIME	42	38	19.10.2022	mercredi	
17	16	27.04.2022	mercredi	30	27.07.2022	SUPPRIME	43	39	26.10.2022	mercredi	
18	17	04.05.2022	mercredi	31	03.08.2022	SUPPRIME	44	40	02.11.2022	mercredi	
19	18	11.05.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
23	22	09.06.2022	JEUDI	36	32	07.09.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
24	23	15.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
25	24	22.06.2022	mercredi	38	34	21.09.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
26	25	29.06.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
27	26	06.07.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi				
28	27	13.07.2022	mercredi	41	37	12.10.2022	mercredi				

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h